Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION FRANCHE-COMTE

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
7, rue Charles Nodier
25043 BESANCON CEDEX
Tél. : 03.81.65.72.00

ARRETE N° 04 / 212
portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de l'Hôtel Richardot sis 36, rue des Arènes à DOLE (Jura)

LE PREFET DE LA REGION FRANCHE-COMTE,
PREFET DU DOUBS,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'arrêté en date du 11 janvier 1938 portant inscription de la façade sur rue et le comble qui la surmonte de la maison sise 36, rue des Arènes à DOLE (Jura) ;

La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de Franche-Comté entendue, en sa séance du 9 décembre 2003 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'Hôtel Richardot sis 36, rue des Arènes à DOLE (Jura) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'importance de son développement et de la qualité de certains éléments ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes de l'Hôtel Richardot sis 36, rue des Arènes à DOLE (Jura) :
- façades et toitures sur rues et sur cour,
- escalier en vis en pierre,
situé sur les parcelles numéros 156 et 157, d'une contenance respective de 87ca et 7a 34ca, figurant au cadastre section BI et appartenant

- pour la parcelle BI 156 :

. pour une moitié, en indivision à
- Monsieur Davy Francis John CAZALI, né à BESANCON (Doubs), le 2 avril 1972, célibataire, demeurant à BESANCON – 7, chemin de la Chapelle des Buis (Doubs),
- Monsieur Sylvain Antoine Alexandre CAZALI, né à BESANCON (Doubs), le 25 juillet 1976, célibataire, demeurant à BESANCON – 7, chemin de la Chapelle des Buis (Doubs).

Les intéressés en sont propriétaires par un acte du 22 juin 1998 (attestation), passé devant Maître COSTE, notaire à DOLE (Jura), et publié au bureau des hypothèques de LONS-LE-SAUNIER (Jura) le 31 juillet 1998, Volume 1998P, Numéro 5734.

. pour l'autre moitié à
- Monsieur Robert André David CAZALI, né à BOUGIE (Algérie) le 4 décembre 1950, veuf de Madame Monique BERTHERET, et demeurant à BESANCON – 7, chemin de la Chapelle des Buis (Doubs).

L'intéressé en est propriétaire par un acte du 5 mai 1983, passé devant Maître DEPREZ, notaire à DOLE (Jura), et publié au bureau des hypothèques de LONS-LE-SAUNIER (Jura) le 25 mai 1983, Volume 6732, Numéro 7.

Étant précisé que Madame Monique Rose BEURTHERET, épouse CAZALI, née le 24 novembre 1951 à VERCEL VILLEDIEU LE CAMP (Doubs), est décédée à DIJON (Côte d'Or), le 24 octobre 1996.

- pour la parcelle BI 157 :
- à Monsieur Thierry Mario Raphaël MAGNO, né à PONTARLIER (Doubs) le 16 avril 1964, divorcé en premières noces et non remarié de Madame Irène MARI, et demeurant à DOLE (39100) – 1, rue du Prélot.

L'intéressé en est propriétaire par un acte du 7 avril 2004, passé devant Maître GUILARD, notaire associé à DIJON (Côte d'or), et publié au bureau des hypothèques de LONS-LE-SAUNIER (Jura) le 26 avril 2004, Volume 2004P, Numéro 3374.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 11 janvier 1938 susvisé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté, dont une copie certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

ARTICLE 4 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à BESANCON, le 28 JUIL 2004

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,

Jacques NODIN

Copie certifiée conforme
à l'original

Pour le Préfet de Région
L'Attachée

Annick LINARD